

COMMUNE
De
LES ASPRES

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
de l'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	15
PRESENTS	10
VOTANTS	13

**DATE DE LA
CONVOCATION**

16 janvier 2024

OBJET

2024/002

PLUI-H

Acte rendu exécutoire après
transmission en Sous-Préfecture

le 26 Janvier 2024

et publication

du 26 Janvier 2024

Envoyé en préfecture le 26/01/2024

Reçu en préfecture le 26/01/2024

Publié le

ID : 061-216104224-20240116-2024002-DE

Berger
Levrault

EXTRAIT DU REGISTRE

**Du Conseil Municipal
De la commune de LES ASPRES**

Du 16 Janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize janvier, à vingt heures et trente minutes,

Les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Madame PRIEUR Delphine, Maire, en session ordinaire.

Etaient présents : Mmes. PRIEUR, SCHNEIDER, DOLLION, PARMENTIER, MM., JOUAUX, LEMAITRE, BITTARD, PRESSART, Mme GOUVERNEUR, Mr GUERREE.

Absents excusés : M NION, Mme LEONARD, Mme JUNIET, M HERENT, M AGIN

Pouvoir : Mme JUNIET à Mme SCHNEIDER, M HERENT à Mme PRIEUR, M AGIN à M JOUAUX

Secrétaire de séance : Mme DOLLION

PLUI-H

Après lecture du document de synthèse par Mme le Maire, avec 12 voix pour, 1 voix contre,
le Conseil Municipal émet un avis favorable sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et les dispositions du projet du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) de la Communauté de Communes des Pays de l'Aigle arrêté au Conseil Communautaire en date du 19 octobre 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme.

Le Maire, Delphine PRIEUR

